



FORMATION

Sécuriser sa pratique professionnelle de MOE : maîtriser la loi Spinetta et les obligations d'assurance en construction

Face à une actualité riche en jurisprudence autour des responsabilités en matière de construction, n'attendez plus pour vous armer des connaissances indispensables pour sécuriser vos projets ! Découvrez comment naviguer sereinement dans le dédale législatif et réglementaire. Notre formation apporte des réponses précises à vos interrogations sur la responsabilité civile professionnelle, l'assurance responsabilité décennale et l'assurance dommages-ouvrage.

84 %

de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

Maîtriser les responsabilités et obligations d'assurance dans le cadre de la loi Spinetta et du droit de la construction : pour optimiser la gestion des projets architecturaux et réduire les risques juridiques et financiers, en acquérant une connaissance approfondie des aspects législatifs, contractuels et assurantiels liés à la maîtrise d'œuvre.

PROGRAMME

1^{ère} séquence :

Fondements juridiques et obligations

- Introduction rapide à la "Loi Spinetta"
- Les différentes responsabilités en construction
- Obligations de moyen, de résultat et le devoir de conseil

Introduction à l'assurance en construction

- Vocabulaire essentiel de l'assurance
- Les assurances obligatoires et facultatives

Stratégies pratiques

- Lecture critique des contrats d'assurance
- Prévention des risques juridiques en amont des projet

2^{ème} séquence :

Études de cas et mise en situation

- Analyse de cas concrets : mise en cause, passation de marchés
- Échanges et retours d'expérience

Les acteurs et interactions en construction

- Identification des différents acteurs
- Comprendre leurs rôles et interactions dans le secteur

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de périodes de question-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...
- Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

PUBLICS

- Architecte
- Chef d'équipe
- Collaborateur

7 h

THÉORIE ●●●○○

PRATIQUE ●●○○○